

PARENTS & ELEVES : INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS SUR LA CONTINUTE PEDAGOGIQUE

Mise à jour du 25/04/20

Parents, vous pouvez nous communiquer vos demandes et questions via l'adresse de courriel : continuitepeda.lyceehinglo@gmail.com

1. Coronavirus

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé sur la plateforme. <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Vous trouverez également des informations sur le site du ministère de l'éducation nationale :

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>

et sur les sites du rectorat et du lycée :

- Site internet du Rectorat : <https://www.ac-reunion.fr/>
- L'ENT METICE (Pronote, messagerie) : <https://sso.ac-reunion.fr/>
- Site du lycée : <http://lycee-jhinglo.ac-reunion.fr/>

Le 13 avril 2020, la durée du **confinement** a été prolongée **jusqu'au 11 mai**. Si la situation sanitaire le permet, la reprise des cours en présentiel au lycée pourrait se faire progressivement **à partir du 18 mai**.

Une distribution de masques réutilisables va prochainement être organisée par le Rectorat à destination des élèves et des personnels du 1er et du 2nd degrés (public et privé sous contrat).

CELLULES D'ÉCOUTE PARENTS ET ÉLÈVES

Ci-dessous 4 services qui peuvent vous aider :

Plateforme téléphonique PSY-COVID 19

L'établissement public de santé mentale de la Réunion et sa **cellule d'urgence Médico-psychologique** ont ouvert un numéro d'appel gratuit de soutien médico-psychologique à la population : **0800 200 840**

- du lundi au vendredi de 9h à 18h

Cellule d'aide pour les enfants en difficultés psychologiques

M.D.A. (Maison des adolescents) : 0262 74 22 40 et/ou 0692 33 77 37

Cellule d'écoute et d'aide pour les adolescents en difficultés. Entretien téléphonique par un professionnel

Mail : mda@chor.re

- le lundi de 9h à 13h
- du mardi au jeudi de 9h à 16h

Centre Médico- Psychologique pour enfants et Adolescents :

Le **CMPEA** de st Paul a une permanence téléphonique : au 0262 45 10 20

- du lundi au vendredi de 9h à 16h.

Pour les enfants suivis par le CMPEA, s'il y a une situation d'urgence, l'appel sera transféré au soignant qui s'occupe de l'enfant et il pourra le recevoir s'il le juge nécessaire.

Service d'écoute et d'entraide pour tous les parents :

« **allo parents , j'écoute** » : **0692 63 10 60**

- du mardi au jeudi de 9h à 12h

Prévention des violences intrafamiliales pendant le confinement



En cette période de confinement, il convient, plus que jamais, d'avoir une vigilance accrue envers les enfants et les adolescents dont la situation familiale pourrait les exposer à un risque de danger dans le contexte actuel. Le confinement, pour les adultes les plus vulnérables, peut entraîner des troubles anxieux, des états d'irritabilité, voire d'agressivité, envers le conjoint ou les enfants. Ainsi, le nombre de passages à l'acte de violences risque d'augmenter gravement.

Si un enfant se sent en insécurité, s'il a peur, il ne doit pas rester seul face à cela. Il peut contacter le numéro de téléphone gratuit 119, jour et nuit. Ce sont des professionnels de l'enfance qui sont à ton écoute pour te conseiller et t'aider

Des ressources sur la protection de l'enfance sont disponibles sur Éduscol, notamment sur les circuits de transmission d'une information préoccupante ou d'un signalement : <https://eduscol.education.fr/cid50661/enfants-en-danger-comment-les-reperer-que-faire.html>

2. Permanence du lycée

Le **lycée** est **fermé** au public et aucun cours en présentiel n'y est assuré **jusqu'à nouvel ordre**.

Une **continuité pédagogique** est assurée par nos enseignants pour tous les élèves. Les élèves recevront donc des cours et des exercices via des outils numériques et de travail à distance (**télétravail**).

Une **permanence téléphonique (0262 711 900)** est assurée du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf le mercredi après-midi.

En fonction de votre motif d'appel, un personnel de direction, un personnel d'intendance, un personnel de vie scolaire et un personnel informaticien pourront vous répondre.

Notre **infirmière** assure également une permanence au lycée les lundis, mardis et mercredis de 9h à 17h où vous pouvez la contacter, si besoin, via le standard du lycée (0262 711 900) ou sinon par mail Danielle.Yvon-Fantin@ac-reunion.fr .

En cas de situation familiale et sociale difficile, vous pouvez contacter notre **assistante sociale** par mail : Marie-Anise.Inieva@ac-reunion.fr . Elle pourra vous conseiller et si besoin faire appel à des fonds sociaux.

Cette période de restriction de déplacement et de confinement à la maison peut-être anxiogène. Vous trouverez sur notre site des conseils et recommandations pour mieux vivre cette situation : <http://lycee-jhinglo.ac-reunion.fr/2020/03/24/conseils-aux-parents/>

3. Vérification de vos coordonnées

Merci de vous connecter sur metice.ac-reunion.fr avec vos identifiants afin de vérifier (et modifier si besoin) vos coordonnées (notamment n° de téléphone et adresse mail) sur la **fiche de renseignements dématérialisée**, accessible par l'icône « télé services ». En cas de difficulté, contactez-nous (**0262 711 900**).

4. Continuité pédagogique

Les professeurs transmettent leurs instructions de travail, cours et exercices principalement via **Pronote** (cahier de textes numérique, messagerie discussion), via **I'ENT METICE** (messagerie pédagogique, Pydio..) ou directement sur vos **boîtes mails** (élèves/parents) lorsqu'ils ont connaissance de vos adresses de courriel.

Les **élèves et parents** sont donc invités à se connecter et à les consulter **quotidiennement**. La plupart de ces outils numériques web sont accessibles avec un smartphone.

« En moyenne plus de 900 élèves se connectent quotidiennement en semaine à notre serveur Pronote. »

A noter que si vous ne disposez pas de box WiFi à la maison mais que vous disposez d'un smartphone avec connexion 3G/4G, il est possible de partager la connexion internet de son smartphone avec un ordinateur. Si vous ne connaissez pas la procédure contactez-nous (0262 711 900 ou continuitepeda.lyceehinglo@gmail.com) en indiquant vos coordonnées téléphoniques et courriel), un de nos informaticiens pourra vous expliquer comment procéder.

Si vous n'arrivez pas à vous connecter (problème technique ou perte de vos identifiants de connexion) ou qu'aucun cours/exercice ne vous parvient, prenez contact avec le lycée par téléphone (0262 711 900) aux heures de permanence ou envoyez-nous un mail (continuitepeda.lyceehinglo@gmail.com) en nous communiquant vos coordonnées téléphoniques et courriels.

Vous pouvez communiquer avec les professeurs (notamment le professeur principal) via la messagerie (discussion) de Pronote. Si vous n'y arrivez pas, envoyez-nous un message sur continuitepeda.lyceehinglo@gmail.com et nous transmettrons aux professeurs concernés.

Généralement les élèves doivent renvoyer aux professeurs les travaux demandés (exercices ou devoirs) soit via Pronote (cahier de textes- dépôt sur l'espace élève) soit par le biais de Pydio (Métice) ou d'une messagerie. Là aussi, si vous n'arrivez pas à transmettre les exercices et devoirs à rendre, envoyez-nous un mail (continuitepeda.lyceehinglo@gmail.com)

Un **blog** a été développé par notre cellule informatique à destination des élèves et parents du lycée. Ce blog présente des tutoriels vidéo sur les principaux outils numériques de la continuité pédagogique (Pronote, Métice, Ma Classe à la Maison...) et permet d'échanger des questions/réponses sur les problèmes techniques que vous rencontrez :

**BLOG
INFORMATIQUE
ELEVE-PARENT**

Lien pour accéder au blog :

<https://5e85b69dcc913.site123.me/>

A noter que des ressources culturelles et ludiques (« **se distraire, étudier, réviser, se cultiver et se changer les idées pendant le confinement** ») ont été mises en ligne sur le **site internet de notre CDI** : <https://9740979w.esidoc.fr/>

Dispositif SOS AP : les élèves qui ont des difficultés à comprendre certains cours/exercices dans les matières générales (français, histoire-géo, philosophie, langues vivantes, mathématiques, sciences ...) et en techno STMG peuvent solliciter, pour les aider, nos assistants pédagogiques par mail : assistants.peda@gmail.com

Dans le cadre de l'opération « **Nation apprenante** », la chaîne TV **Réunion la 1^{ère}** diffuse en matinée l'offre éducative de la chaîne TV France 4 : à 10H55 des cours pour les

lycéens (premières et terminales) avec des enseignements d'une discipline par jour : Français, maths, histoire-Géo, Physique et SVT (16-18 ans)

Le ministère a mis en ligne sur sa page Eduscol un ensemble de liens pour aider les familles des élèves en situation de handicap à assurer une continuité pédagogique à domicile dans le cadre du confinement actuel.

<https://eduscol.education.fr/cid150809/continuite-pedagogique-pour-les-eleves-a-besoins-educatifs-particuliers.html>

Ma classe à la Maison :

Les élèves doivent s'inscrire (créer un compte) sur la plateforme de cours à distance du CNED « Ma Classe à la Maison » : <https://lycee.cned.fr/login/index.php>

Ce dispositif en ligne de Cned Académie numérique vous permet de travailler vos cours à la maison y compris certains enseignements de spécialités grâce à un ensemble de ressources conformes aux programmes. Activités en ligne, séances de cours, entraînements, exercices, ressources en langues vivantes... Ces contenus 100% gratuits sont accessibles quand vous le souhaitez.

Les classes et niveaux proposés sont :

- Seconde générale et technologique, première générale, terminales générales (L, S, ES)
- Première et terminale STMG
- Seconde, première et terminale de Bac pro (enseignement général)

Généralement les professeurs des disciplines concernées indiquent chaque semaine aux élèves les chapitres les plus intéressants à travailler sur cette plateforme.

En STI2D, le CNED n'a pas encore développé de cours en ligne. Les professeurs concernés ont reçu des instructions de l'inspecteur pédagogique et transmettront leurs cours aux élèves via Pronote, Métice ou par messagerie.

Si vous avez des difficultés à accéder à cette plateforme de cours en ligne, merci de nous le signaler par mail (continuitepeda.lyceehinglo@gmail.com) ou téléphone (0262 711 900)

Classe virtuelle :

Certains professeurs vont animer leur cours à distance via une application de classe virtuelle. Ces classes virtuelles se déroulent **pendant les horaires de cours habituels** à l'emploi du temps de la classe. Le professeur informe (généralement via le cahier de texte pronote ou par messagerie) ses élèves de la programmation d'une classe virtuelle et leur transmet un **lien internet de participation**. Les élèves doivent coller/activer ce

lien dans leur **navigateur web** au **jour et à l'heure indiqué** par le professeur. Ils pourront suivre (vidéo et audio) et participer à distance au cours animé par le professeur.

Pour des raisons de respect de la vie privée, les caméras (webcam) des élèves doivent rester désactivées lors d'une classe virtuelle. Les élèves pourront voir et entendre le professeur. Par contre le professeur ne pourra pas voir les élèves et les élèves ne pourront pas se voir entre eux. Ils pourront bien-sûr échanger en audio via leur micro.

Matériel nécessaire : ordinateur avec connexion internet, microphone et Haut-parleur ou casque audio. Cela fonctionne également sur Smartphone.

Le navigateur web à utiliser pour les ordinateurs sous Windows est Chrome (Google). Pour les ordinateurs POP2 sous Linux/Ibuntu, utilisez le navigateur Firefox (Mozilla). Pour les smartphones, ne pas installer l'application mobile, lancer depuis le navigateur web, Chrome de préférence ou Safari pour les Iphones (si chrome ne fonctionne pas).

Nous avons demandé à nos professeurs de faire **l'appel sur Pronote** lorsqu'ils organisent une classe virtuelle. Cette procédure, demandée par M. le Recteur, a essentiellement vocation à s'assurer que les élèves ne décrochent pas. Ainsi cela aidera la vie scolaire à identifier les élèves absents en ligne, à prendre contact avec leurs parents afin de vérifier que l'absence n'est pas liée à un problème non imputable à l'élève (problème d'équipement informatique, de connexion internet, maladie, élève qui n'était pas au courant de la classe virtuelle, élève qui a oublié, élève qui ne sait pas utiliser l'outil classe virtuelle, élève qui décroche ...).

Nos CPE et assistants d'éducation sont mobilisés pour le suivi des classes. On privilégie d'abord l'appel téléphonique pour avoir un contact direct avec les familles. Un SMS (un seul par jour et par élève) lorsque le parent/responsable légal n'est pas joignable.

Les élèves qui bénéficient de la procédure supports papier sont suivis par nos proviseuses adjointes et nos assistants pédagogiques. Les parents sont contactés et invités à venir récupérer les documents papier conformément au planning défini (voir page 7).

Parents ne disposant pas des capacités permettant à leurs enfants de suivre l'enseignement à distance par voie numérique.

Il est essentiel que tous les élèves bénéficient de la continuité pédagogique. Les familles qui ne peuvent proposer à leurs enfants des outils numériques permettant d'assurer une continuité pédagogique à distance **doivent se faire connaître dès que possible** auprès du lycée (0262 711 900 ou continuitepeda.lyceehinglo@gmail.com).

Pour certaines situations particulières (déconnexion numérique totale, en priorité pour les classes à examen), lorsque cela est possible (disponibilité de matériel) et sur décision

de la Direction, un prêt de matériel numérique (ordinateur portable) pourra être accordé par le lycée. Cela fera l'objet d'un bon de mise à disposition et la famille concernée devra **souscrire une assurance couvrant la dégradation, la perte ou le vol du matériel prêté.**

« A ce jour, le lycée a mis à disposition 15 ordinateurs portables »

Les documents pédagogiques (cours, exercices) seront disponibles sur support papier au profit des seuls élèves dépourvus de solution numérique. Si l'envoi par voie postale n'est pas possible, les familles seront invitées à venir les récupérer au lycée sous des conditions très réglementées :

A ce stade, le déplacement exceptionnel d'un parent au lycée pour retirer un matériel numérique ou des documents de nature pédagogique sous format papier est assimilé à un déplacement « pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité ». Les responsables légaux des enfants devront alors respecter strictement les gestes barrière et seront dans l'obligation de disposer d'un **document attestant de la nécessité éducative de se déplacer remis par le Proviseur** lors du premier déplacement ainsi que de l'attestation de déplacement dérogatoire datée et signée téléchargée sur internet ou rédigée sur papier libre.

Les déplacements autorisés à ce titre sont limités à un seul déplacement par semaine, réalisé par un seul membre de la famille ou responsable légal de l'élève. La remise des documents s'effectuera dans le strict respect des gestes barrière.

Le planning de remise des supports pédagogiques au format papier sera le suivant :

- Les mardis matin (8h30-11h30) : pour les classes de terminale générale et technologique
- Les mercredis matin (8h30-11h30) : Pour les classes de CAP et BAC PRO
- Les jeudis matin (8h30-11h30) : Pour les classes de première générale et technologique
- Les vendredis matin (8h30-11h30) : Pour les classes de seconde générale et technologique

« A ce jour 64 élèves sont concernés par une remise de leurs supports pédagogiques au format papier »

5. Parcoursup / études post-bac

Le calendrier des opérations Parcoursup reste inchangé. Les élèves de terminale devaient **confirmer leurs vœux** et **finaliser leur dossier** (projet de formation motivé, activités et centre d'intérêt) **avant le 2 avril** (23h59-heure de Paris).

La demande de bourses/logement (saisie du dossier social étudiant DSE) est à effectuer **en ligne avant le 15 mai**.

Liens :

- <https://www.etudiant.gouv.fr/cid111606/constituez-votre-dossier-social-etudiant-dse.html>
- <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

NB : Les élèves se créent d'abord un compte sur Parcoursup, avant de faire leur DSE. Leurs infos seront ainsi récupérées sur MesServices.etudiant.gouv.fr

Ne pas s'y prendre à la dernière minute car il y a des justificatifs (avis fiscaux, certificats de scolarité...) à prévoir et à joindre.

A partir du 19 mai

Début de la **phase d'admission principale**.

- Je consulte dans mon dossier Parcoursup les réponses des formations que j'ai demandées.
- À partir du 19 mai, je reçois les propositions d'admission (réponse oui ou oui-si *) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.
- 17 juillet fin de la phase d'admission principale

A partir du 22 juin, la **phase d'admission complémentaire** sera ouverte jusqu'au 13 septembre.

En savoir plus :

Consultez la [foire aux questions « Parcoursup »](#).

Des [ressources pour l'accompagnement](#) des élèves de terminale sont également disponibles sur Eduscol.

6. Examens et CCF

Publications des notes et copies E3C (1^{ère} évaluation)

Les élèves de première générale et de premières technologiques peuvent prendre connaissance de leurs notes et des appréciations portées sur leurs copies en se connectant au [portail candidat CYCLADES](#). (à ouvrir avec vos identifiants cyclades)

Compte tenu de la situation sanitaire, des **aménagements des épreuves des examens nationaux** ont été décidés.

Le **principe général** : l'ensemble des épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel sont validées à partir des notes du **livret scolaire**, à l'exception de l'épreuve orale du baccalauréat de français qui est maintenue.

- Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives.

La note de contrôle continu retenue pour les épreuves terminales sera attribuée, dans chaque discipline concernée, sur la base de la moyenne des moyennes trimestrielles, qui sont validées en conseil de classe. Elle fera l'objet d'une appréciation et, le cas échéant, d'une harmonisation par le jury de l'examen. S'il n'est pas possible d'attribuer à l'élève une moyenne pour le 3e trimestre, alors la moyenne annuelle du livret sera calculée sur la base des moyennes trimestrielles existantes (1er et 2e trimestres).

Ce jury étudiera les livrets scolaires pour, le cas échéant, valoriser un engagement, les progrès des élèves, garantir l'équité entre les candidats, et vérifier, c'est un point important, **l'assiduité des candidats**..

Prise en compte du travail et de l'assiduité pendant le confinement

L'assiduité est appréciée de manière globale depuis le début et jusqu'au terme de l'année. Le conseil de classe émet une appréciation validée par le chef d'établissement et inscrite sur le livret scolaire. Pour ce qui est de la période de confinement, l'assiduité pourra s'apprécier par la régularité de remise des devoirs donnés et le soin donné à ceux-ci, sans que cela puisse pénaliser les élèves n'ayant pas accès aux ressources informatiques et numériques.

Donc les élèves ne doivent surtout pas relâcher leurs efforts pendant le confinement : il en va de l'obtention de leur diplôme et au-delà de la réussite de la poursuite de leurs études.

Les évaluations du troisième trimestre : Sous réserve que les conditions et délais de réouverture le permettent, les professeurs organiseront des évaluations au troisième trimestre, comme ils le font habituellement, sur les compétences et connaissances acquises par leurs élèves à cette date et compte tenu bien sûr de la période du confinement. La nature de ces évaluations sera la plus proche possible de celle des épreuves des examens.

Afin de ne pas créer d'inégalité de traitement entre les candidats, les évaluations passées pendant la période de confinement, si elles permettent à l'élève de se positionner par rapport à ses apprentissages, ne seront en revanche pas prises en compte dans **la moyenne inscrite dans le livret et donc ne compteront pas dans les notes attribuées au titre de l'examen.**

- **Les épreuves de français pour les élèves de première générale et technologique** : Les épreuves écrites sont annulées. La note de cette épreuve sera calculée sur la base de la moyenne des moyennes trimestrielles obtenues au cours de l'année scolaire en français et inscrites dans le livret scolaire. Les épreuves orales sont maintenues dans les conditions initialement prévues, avec un nombre de textes à

présenter moins important : le candidat présentera au minimum une liste de 15 textes en voie générale et 12 textes en voie technologique, validée par le professeur, pendant un oral d'une durée de 20 minutes qui se déroulera la semaine du 26 juin au 4 juillet 2020.

La note prise en compte pour l'épreuve écrite de français sera la note globale du livret (sans distinction entre les évaluations écrites et orales) obtenue par la moyenne des moyennes trimestrielles du français. Cette moyenne remplace la note d'épreuve écrite de français pour les candidats au baccalauréat général, technologique ou professionnel inscrits à la session 2021 de l'examen et scolarisés en classe de première pendant l'année scolaire 2019/2020. Pour l'épreuve orale, les candidats recevront une convocation, et seront interrogés par un jury composé selon le format prévu de l'épreuve.

- **E3C**-S'agissant de l'histoire géographie, des langues vivantes et des mathématiques dans la voie technologique, les élèves sont déjà évalués dans le cadre de la première session (en 1ère) et de la troisième session (Terminale) des E3C. Les épreuves de la 2ème session sont donc neutralisées : la note du bac dans ces matières correspondra à la moyenne des notes obtenues aux E3C1 et aux E3C3.

S'agissant de la **spécialité abandonnée** en fin de 1ère, la note retenue sera la moyenne des moyennes trimestrielles inscrite dans le livret

S'agissant de **l'enseignement scientifique**, la note retenue également la moyenne des moyennes trimestrielles inscrites dans le livret.

En fonction des dates de réouverture des établissements, les notes obtenues au cours du troisième trimestre seront prises en compte, avec bienveillance. En tout état de cause, les évaluations effectuées au troisième trimestre après la période de confinement correspondront à des notions travaillées en cours par les élèves.

- **Les options** : La réglementation concernant le baccalauréat prévoit que les candidats peuvent choisir deux options facultatives. Seuls les points excédant 10, obtenus à l'évaluation concernant ces options, sont retenus pour la moyenne de l'examen. Concernant la première option, ces points sont multipliés par 2. Pour le latin ou le grec ces points sont multipliés par 3. Cette réglementation demeure en vigueur. La seule différence pour les candidats de la session 2020 tient au fait que les épreuves habituellement organisées sont remplacées par la moyenne des moyennes trimestrielles figurant dans le livret scolaire.
- **Les épreuves de rattrapage** : Les élèves qui auraient une moyenne au moins égale à 8 et inférieure à 10 pourront passer les oraux de rattrapage dans les conditions ordinaires : possibilité de choisir deux matières (tant sur les disciplines évaluées lors des épreuves anticipées que sur les disciplines de la classe de

terminale) à présenter à l'oral entre le 8 et le 10 juillet. Des consignes seront données par note de service aux interrogateurs pour que les élèves ne soient interrogés que sur ce qui a été effectivement traité en classe avant la fermeture des établissements et, le cas échéant, après leur réouverture.

- **En Bac Pro**, les épreuves terminales sont annulées. Les notes déjà acquises lors des CCF ou sous épreuves de CFF sont conservées. Si aucune épreuve n'a été organisée pour un CCF, l'évaluation est remplacée par les notes qui apparaissent dans le livret scolaire.
- **En CAP/BEP**, les épreuves terminales sont annulées. En l'absence d'évaluation en CCF, les notes des unités à évaluer seront obtenues à partir de celles du livret (que ce soit en enseignement général ou professionnel).
- **En BTS**, les épreuves terminales sont annulées. Tous les candidats qui ont un livret scolaire sont concernés par la session de juin. Les candidats seront évalués en juin sur la base des résultats portés sur leur livret scolaire (moyennes des notes obtenues durant l'année scolaire 2019-2020 dans les disciplines concernées, à l'exception des notes attribuées pendant le confinement) et, pour les candidats issus des établissements de formation habilités, les notes obtenues lors des contrôles en cours de formation (CCF) passés en dehors de la période de confinement sanitaire.

En fonction des dates de réouverture des établissements, les notes obtenues au cours du troisième trimestre seront prises en compte avec bienveillance. Les professeurs organiseront des évaluations sur les compétences et connaissances acquises par leurs étudiants à cette date et compte tenu bien sûr de la période du confinement.

Les **CCF** qui n'ont pu être effectuées pendant le confinement sont remplacées par les moyennes des notes inscrites dans le livret pour les disciplines concernées. En cas de CCF effectué en partie en dehors du confinement, le candidat sera évalué sur la moyenne des notes obtenues aux situations d'évaluation complétée par les moyennes des notes inscrites dans le livret pour les disciplines concernées.

Tous les candidats ayant un livret scolaire ou de formation doivent préalablement justifier d'une **assiduité scolaire** ou sur leur lieu de formation pendant l'année scolaire 2019-2020. Faute de quoi, le jury pourra décider qu'ils ne passent pas l'examen en juin et passent les épreuves ponctuelles de l'examen en septembre.

En savoir plus sur la FAQ du ministère:

<https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>

7. Périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et stages en entreprises

Les PFMP sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Les PFMP planifiées normalement en mai-juin pour la voie professionnelle (CAP, BAC PRO) sont annulées (sous réserve de confirmation officielle). Les élèves concernés devront suivre les cours selon l'organisation qui vous sera communiquée à l'issue des vacances de Mai.

Pour les élèves en première année de CAP et en première ou deuxième année de baccalauréat professionnel, le report des semaines qui n'auront pas été effectuées sera envisagé soit à la fin de l'année scolaire présente (si la situation sanitaire le permet), soit l'année suivante.

Pour des élèves en 2^{ème} année de CAP ou en terminale professionnelle (c'est-à-dire dans l'année d'obtention de leur diplôme) dont le report du stage (PFMP) n'est pas possible, à titre exceptionnel et dérogatoire, les PFMP sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les modalités d'évaluations des élèves seront précisées dès que possible.

Les élèves, dont la PFMP est actuellement suspendue (1^{ère} bac pro, 2^{ème} année de CAP), ne sont pas en vacances. Ils bénéficient de la continuité pédagogique et doivent travailler à la maison les cours et exercices transmis par leurs professeurs

Une fiche récapitulative des périodes de formation en milieu professionnel est présente dans le livret scolaire. Elle indique l'évaluation qui en a été faite par les professeurs en termes d'acquis des compétences attendues.

En cas de non réalisation de la totalité des semaines de PFMP initialement prévue, il faudra avoir réalisé :

- a minima 5 semaines sur l'ensemble de la scolarité pour l'obtention du CAP en 2ans ;
- a minima 3 semaines sur l'ensemble de la scolarité pour l'obtention du CAP en un an ;
- a minima 8 semaines sur l'ensemble de la scolarité pour l'obtention de la mention complémentaire ;
- a minima 6 à 8 semaines (soit, selon les spécialités, la moitié de la durée totale pour l'obtention du brevet des métiers d'art) ;
- a minima 10 semaines sur l'ensemble de la scolarité pour l'obtention du baccalauréat professionnel.
- En BTS, une fiche récapitulative des périodes de stage est présente dans le livret scolaire. Elle indique l'évaluation qui en a été faite par les professeurs en termes d'acquis des compétences attendues pour le BTS. Il sera tenu compte de la non réalisation de la totalité des semaines de stage initialement prévue pour l'obtention du diplôme.

8. Voyages et sorties scolaires

Toutes les sorties, voyages et mobilités scolaires sont suspendus jusqu'à nouvel ordre